

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01534

Numéro SIREN : 884 234 188

Nom ou dénomination : MJM PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 29/08/2022 sous le numéro de dépôt 11218

Gwendoline ERGOLESSI  
Agent des Finances Publiques

## CESSION D'ACTION

### MJM PROMOTION

Société par actions simplifiée au capital de 1.200,00 euros divisé en 120 actions de 10,00 € chacune

Siège social : 17 Bis Rue Frédéric Mistral 13100 Aix en Provence

Objet: acquisition de terrains

Durée : 99 ans

Constituée par acte sous seing privé en date du 24 mai 2019

RCS Aix en Provence 884234188

### Entre les soussignés :

**La société B. DE LYCES, SAS**, dont le siège social est sis RN 559 Centre Commercial 83270 Saint Cyr sur Mer, RCS Toulon 524262052, représentée par Madame GENDRE Séverine, la Présidente,

Cédant, d'une part,

et,

**Monsieur FOUQUE Michel**, né le 7 mars 1960 à Marseille, de nationalité française, Demeurant 5 Bd du front de Mer Carro 13500 Martigues, Divorcé,

ET,

**Monsieur FOUQUE Jonathan**, né le 5 janvier 1992 à Martigues, de nationalité française, Demeurant Chemin de la Batterie La Couronne 13500 Martigues, Célibataire,

Cessionnaires, d'autre part,

### IL A ETE EXPOSE PUIS CONVENU CE QUI SUIT CESSION D' ACTIONS

1/ La société B. DE LYCES est propriétaire de 40 actions de 10,00 euros chacune de la SAS MJM PROMOTION dont le siège social est 17 Bis Rue Frédéric Mistral 13100 Aix-en-Provence.

La société B. DE LYCES, cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit les plus étendues en pareille matière 20 actions détenues dans la SAS MJM PROMOTION à :

Monsieur FOUQUE Michel, né le 7 mars 1960 à Marseille, de nationalité française, Demeurant 5 Bd du front de Mer Carro 13500 Martigues, qui accepte,

2/ La société B. DE LYCES est propriétaire de 20 actions de 10,00 euros chacune de la SAS MJM PROMOTION dont le siège social est 17 Bis Rue Frédéric Mistral 13100 Aix-en-Provence.

JF MF SG

La société B. DE LYCES, cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit les plus étendues en pareille matière 20 actions détenues dans la SAS MJM PROMOTION à :

Monsieur FOUQUE Jonathan, né le 5 janvier 1992 à Martigues, de nationalité française, Demeurant Chemin de la batterie La Couronne 13500 Martigues, qui accepte,

### **Propriété – Jouissance**

Monsieur FOUQUE Michel et Monsieur FOUQUE Jonathan seront propriétaires de la quote part de capital ci-dessus à compter de ce jour et seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux dites actions, soit en vertu des statuts de la société, soit en vertu de la loi.

Monsieur FOUQUE Michel et Monsieur FOUQUE Jonathan auront notamment droit à toute répartition de bénéfices ou de réserves qui pourront être effectués au titre du dernier exercice social dont les comptes ne sont pas approuvés à ce jour.

### **Nantissement**

Les actions cédées sont libres de tout nantissement, saisie ou mesure quelconque susceptible de faire obstacle à la cession, réduire ou anéantir les droits du cessionnaire.

### **Prix**

La cession d'actions ci-dessus indiquée est consentie et acceptée moyennant le prix de 10,00 € l'action non susceptible de révision.

1/ Monsieur FOUQUE Michel règle pour les 20 actions cédées par la société B. de LYCES la somme de deux cents euros laquelle reconnaît et lui en donne bonne et valable quittance.

Dont quittance

2/ Monsieur FOUQUE Jonathan règle pour les 20 actions cédées par la société B. de LYCES la somme de deux cents euros laquelle reconnaît et lui en donne bonne et valable quittance.

Dont quittance

### **Agrément**

Il est précisé que les actionnaires par la présente agrément cette cession.

### **Dépôt de l'acte**

Un original des présentes sera déposé au siège social de ladite société contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt, double de cette attestation sera délivré au cédant au plus tard dans un délai de 30 jours à compter des présentes. Passé ce délai sans qu'il ait été justifié auprès du cédant de ce dépôt, ce dernier procédera à cette formalité ou fera signifier par acte extrajudiciaire, aux frais du cessionnaire, la présente cession.

### **Frais**

Les frais et droits des présentes, et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par les cessionnaires qui s'y obligent expressément.

### **Déclaration pour les services fiscaux**

Pour la perception du droit d'enregistrement et des impôts, les parties déclarent que la société ne possède aucun bien immobilier et que, par conséquent, la présente cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions visant les cessions de titres des sociétés immobilières dotées de la transparence fiscale ou des sociétés à prépondérance immobilière.

En conséquence, les droits de cession de droits sociaux sont dus au taux en vigueur, exigibles lors de l'enregistrement de la présente cession devant intervenir dans le mois des présentes.

JF M.F. SA

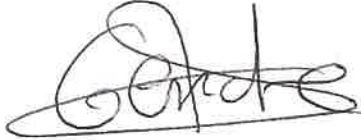
Fait en cinq originaux dont un pour chacune des parties, un pour l'enregistrement et deux pour le dépôt en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Fait à Aix en Provence, le 15 octobre 2020

La société B. DE LYCES

Bon pour cession de quarante actions (40)

GENDRE Sevèrine



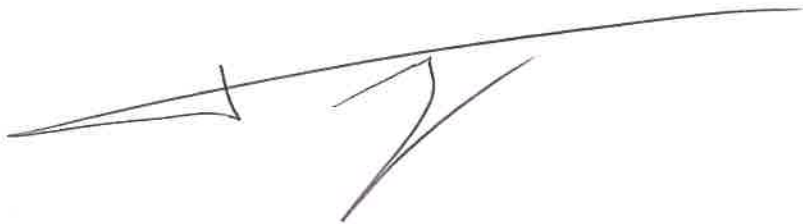
Monsieur FOUQUE Michel

Bon pour acceptation de vingt actions (20)



Monsieur FOUQUE Jonathan

Bon pour acceptation de vingt actions (20)



JF

ff. SG